

Fin du libel de Hèze (Greze-Doiceau) ?

Le collège échevinal de Grez-Doiceau a reçu de la province de Brabant avis que le crédit de septante mille francs prévu par la nouvelle majorité du conseil communal pour le paiement du libel de Hèze avait été supprimé. Les cinq cents francs par ménage promis durant la dernière campagne électorale ne seront donc pas distribués.

Un rappel s'impose. En 1404, la duchesse Jeanne de Brabant octroya aux habitants de Hèze, hameau de Grez-Doiceau, la propriété d'une petite cinquantaine d'hectares de terres, bruyères et bois qu'ils administrèrent et exploitèrent à leur profit.

Ce libel — « liberté, charte » en vieux français — était une fonda-

tion assortie de charges : Hèze était une sentinelle avancée du duché de Brabant aux frontières de la principauté de Liège et ses habitants devaient entre autres maintenir ouverte la route frontière du sud-est de Louvain, capitale du duché.

Durant près de dix siècles, la communauté de Hèze conserva ses « Communes », en assumant la gestion et en distribuant les revenus à ses propriétaires, les chefs de famille qui devaient résider dans le hameau depuis au moins deux ans. En 1847, la direction des biens fut accordée aux deux conseillers communaux qui seraient élus des municipales du hameau. En 1931, chaque ménage toucha la somme de 125 F qui, en 1976, devinrent 500 F.

L'année suivante, l'autorité

provinciale de tutelle pria les nouveaux mandataires communaux issus de la fusion des communes de cesser tout paiement pour ce libel. Les raisons ? La loi unique de 1961 avait supprimé les sections de communes et en conséquence les avantages dont pouvaient disposer certains habitants.

La majorité en place se conforma à la décision provinciale alors qu'une pétition réclamait le retour à l'ancien régime, appuyée par l'opposition, surtout la liste « Vivre ensemble » qui fait actuellement partie de la nouvelle majorité et qui, lors de la campagne électorale de l'année dernière, promit aux Hèziens qu'ils retrouveraient leur billet de 500 F.

Une somme de 70.000 F figure d'ailleurs dans le budget communal de 1983 mais ce crédit a été supprimé. Le boni présumé de 30.000 F pour ce budget deviendra-t-il pour autant 100.000 F ? Le bourgmestre Raymond Nevers n'en est pas spécialement certain...

« Nous avons effectivement reçu notification de la province de la suppression de ce montant. Comment allons-nous procéder ? Nous n'en avons pas encore parlé en collège mais il faudra qu'on envisage sérieusement la question.

» En tout état de cause, ceci ne constitue qu'un des éléments modificatifs du budget initial. Nous recevons encore des factures d'auteurs de projets datant de plusieurs années et des anciennes communes. Plus de deux millions avaient été prévus comme allocation d'éclairage de l'Unerg pour tel lotissement dont la réalisation est assez compromise. Cette intervention est réduite à un peu plus de cent mille francs.

» Le déficit des hôpitaux, prévu à 250.000 F, atteint déjà les deux millions. Bref, à l'heure actuelle, le « trou » est de l'ordre de cinq millions... »

J. V. D.

Greze-Doiceau : « Libel », tennis et expositions

En avril 1978, des habitants de Grez-Doiceau introduisirent devant le conseil d'Etat une requête contre le ministère des Travaux publics à propos de deux permis de lotir délivrés pour des biens communaux appartenant au Libel de Hèze, une « fondation » créée au début du XV^e siècle par la duchesse Jeanne de Brabant. Les habitants de ce hameau obtenaient ainsi la propriété d'une cinquantaine d'hectares dont les revenus leur étaient distribués.

Le conseil d'Etat a constaté que des irrégularités de procédure avaient été commises lors de l'enquête publique et il a donné raison aux plaignants après que l'auditeur général ait reconnu que les biens sont indivisibles, notamment en raison des droits acquis des habitants. Quelles sont les intentions du collège échevinal face à cet arrêt ? a demandé, mardi soir, l'opposition au bourgmestre Fernand Vanbever, qui présidait

le conseil communal. « Nous n'avons pas reçu notification de cet arrêt mais il semble bien que le conseil d'Etat n'ait pas statué sur le fond. C'est pourquoi nous poursuivons dans la voie que nous avons choisie », conclut le mayor.

La séance avait débuté par une minute de silence à la mémoire de M. Gérard Georges, ancien conseiller communal de Biez, récemment décédé, puis par la toujours aussi fastidieuse lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Il fallut cinquante minutes au secrétaire Gaston Godefroid pour en venir à bout...

Epinglons encore un emprunt de 1.580.000 francs pour le bois et l'isolation du Home Renard, la ratification du contrat à passer avec un auteur de projet pour la restauration de l'église de Bossut et la construction de deux terrains de tennis en béton poreux sur l'assiette de l'ancien vicinal.

J. V. D.

Le Sain

29/08/83